

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 janvier 2009

Original : français

**Lettre datée du 20 janvier 2009, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1854 (2008) du Conseil de sécurité concernant le Libéria, adoptée le 19 décembre 2008, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 1 de la résolution 1819 (2008), pour une nouvelle période prenant fin le 20 décembre 2009, et de lui confier les tâches énoncées au paragraphe 4 de la résolution 1854 (2008). Au paragraphe 5 de ladite résolution, le Conseil m'a prié de reconduire les membres actuels du Groupe d'experts et de prendre les dispositions voulues sur les plans financier et de la sécurité pour épauler le Groupe dans ses travaux.

J'appelle votre attention sur le fait que M. Nelson Alusala, membre du Groupe pendant la durée du mandat énoncé dans la résolution 1819 (2008), ne continuera pas à participer aux travaux du Groupe.

Par conséquent, je tiens à vous faire savoir que j'ai reconduit les experts suivants :

M. Thomas R. Creal (États-Unis d'Amérique)
M^{me} Wynet V. Smith (Canada)

J'ai par ailleurs confié à M^{me} Smith le rôle de coordonnatrice du Groupe.

Je vous communiquerai le nom du troisième expert dès qu'il sera nommé, en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, pour succéder à M. Alusala.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**

